

**LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTO
LA LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTO
OCCITANIE MIDI PYRENEES**

**L'ASA ROUTE D'ARGENT
ET
L'ECURIE DES MARMOTS**

VOUS PRESENTENT

LE 38^{ème} RALLYE

REGIONAL DE

ST GENIEZ D'OLT

les 4 et 5 juin 2022

AVEYRON-12

Règlement

Règlement du 38^{ème} Rallye Régional de Saint Geniez d'Olt du 4 et 5 juin 2022

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **le jeudi 21 avril 2022**.....
Ouverture des engagements : **le samedi 23 avril 2022**.....
Clôture des engagements : **mardi 24 mai 2022 à minuit**.....
Parution du road-book : **Dimanche 29 mai 2022**.....
Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 29 mai 2022 de 09h00 à 20h00**.....
Samedi 4 juin 2022 de 8h00 à 13h00.....
Vérification des documents et des voitures : **Samedi 4 juin 2022 de 09h30 à 14h45**
– Salle de restauration et parking Collège DENYS PUECH
Heure de mise en place du parc d'assistance : **Vendredi 3 juin 2022 à 14h00**.....
Heure de mise en place du parc de départ : **Samedi 4 juin 2022 à 10h00**.....
1^{ère} réunion du collège des Commissaires Sportifs : **Samedi 4 juin 2022 à 13h45**.....
Publication des équipages admis au départ avec heures et ordre de départ pour la 1^{ère} étape : **le Samedi 4 juin 2022 à 15h45**.....

1^{ère} étape le Samedi 4 juin 2022

Départ du parc fermé de la 1^{ère} voiture : Place du cours à Saint Geniez d'Olt à **16h15**.....
Arrivée au parc fermé de la 1^{ère} voiture à : Place du cours à Saint Geniez d'Olt à **19h07**.....
Publication des résultats partiels : affichage des classements partiels provisoires de la 1^{ère} étape et heures et ordre de départ pour la 2^{ème} étape à **21h15**.....

2^{ème} étape le Dimanche 5 juin 2022

Départ du parc fermé de la 1^{ère} voiture : Place du cours à Saint Geniez d'Olt à **8h30**.....
Arrivée au parc fermé de la 1^{ère} voiture à : Place du cours à Saint Geniez d'Olt à **14h20**.....

Vérification finale : Garage CRESPO avenue d'Espalion.....
Publication des résultats du rallye : classement final provisoire 30' maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
Remise des prix : Espace Culturel avenue d'Espalion (en fonction des mesures sanitaires en vigueur)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Route d'Argent avec le concours de l'Écurie des Marmots organise les 4 et 5 juin 2022 le 38^{ème} Rallye Régional de Saint Geniez d'Olt en qualité d'organisateur administratif.
Permis d'organisation FFSA accordé par délégation sous le n° 303 en date du **20 avril 2022**.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue numéro **R14** en date du **20 avril 2022**

Comité d'Organisation

Président : Manuel CRESPO Vice Président : Loïc LACAN, Jean-François LALLOUR
Membres : Edith DESPERIES – Brigitte LACAN – Frédérique BAGES - Jean Louis DOMERGUE – Didier TEYSSÉDRE – Jean Paul VAYLET – Cyril ASTRUC – Alain MOLINIER – Michel RAMES –.....
Secrétariat du Rallye : Garage CRESPO avenue d'Espalion 12130 St Geniez d'Olt.....
Téléphone : 05 65 47 52 89

Email : ecuriedesmarmots@free.fr.....

Permanence du Rallye : Brasserie CAPOULADE 8 Place du Général de Gaulle
12130 St Geniez d'Olt..... Téléphone : 05 65 70 40 39

**Tableau Officiel d'affichage du samedi 5 juin 2022 à 9h30 au dimanche 6 juin 2022 à la fin du rallye:
Place de l'hotel de ville Saint Geniez d'Olt**

Organisateur techniqueNom : **CRESPO Manuel****1.1. Officiels**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	DECARPENTRIE Max.....	lic 3433
Commissaires Sportifs :	LASSUS Dominique.....	lic 30953
	CABROL Marcel.....	lic 14590
Directeur de Course :	ESCLOUPE Yves	lic 76046
Directeur de Course Adjoint :	VATON Jean Louis.....	lic 5493
	POCHON Jean-Paul.....	lic 1793
Médecin Chef :	MAILLEFERT Thierry.....	
Responsable des Commissaires Techniques :	GINIER Cédric.....	lic 28482
Commissaires Techniques :	PERIE Yves.....	lic 54790
	MONNIER Dominique	lic n° 55260
	CABOT Jean-Pierre.....	lic 15237
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	BARRAU Xavier.....	lic 34012
	CAMBOULAS Bruno.....	lic 23614
Responsable Chronométrage :	CORDONIN Béatrice.....	lic 190616
Commissaire chargé de la publicité :	LALLOUR Jean-François.....	lic 246226
Responsable Presse :	LALLOUR Jean-François.....	lic 246226
Responsable des implantations ES :	ASTRUC Cyril.....	lic 120890
	MOLINIE Alain.....	lic XXXXX
Responsable des commissaires :	TESSEYDRE Didier.....	lic XXXX
Responsable des parcs d'assistances :	LALLOUR Jean-François.....	lic 246226
Responsable des parcs fermés/regroupements :	LALLOUR Jean-François.....	lic 246226

1.2. Éligibilité

Le 38^{ème} Rallye Régional de Saint Geniez d'Olt..... compte pour :La Coupe de France des Rallyes
coefficient 2.
 compte pour :Le Championnat Pilotes-Copilotes
de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées **Coefficient 2**
 compte pour : Le Challenge de l'A.S.A. Route d'Argent
 compte pour : Le Challenge des Commissaires de la
Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées

1.3. Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 4 juin 2022 de 09h30 à 14h30 –

Salle de restauration du Collège DENYS PUECH

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 4 juin 2022 de 09h35 à 14h45 –

Parking Collège DENYS PUECH

Les vérifications finales seront effectuées : pour les concurrents convoqués auront lieux :

Adresse : Garage CRESPO avenue d'Espalion Saint Geniez d'Olt.....à partir de 14h30.....

Taux horaire : 60 €uros TTC.....

1.3.1 à 1.3.12.....Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES**3.1 Demande d'engagement – Inscriptions****3.1.1 Concurrents Admis**

3.1.2 à 3.1.4.....Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 38^{ème} Rallye Régional de Saint Geniez d'Olt du 4 et 5 juin 2022 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le mardi 24 mai 2022 minuit.

Garage CRESPO avenue d'Espalion 12130 St Geniez d'Olt.....
 .. Téléphone : 05 65 47 52 89

3.1.9Conforme au règlement standard FFSA

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250,00 €**

Une remise de 25€ est consentie pour tout engagement reçu avant le 8 mai 2022 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

- sans la publicité facultative des organisateurs : **600,00 €**

**Une remise est consentie pour les équipages licenciés à l'Écurie des Marmots
 (1 membre de l'équipage licencié : 30€, équipages licenciés : 60€)**

**Une remise de 20€ est consentie aux équipages licenciés à l'A.S.A. Route d'Argent
 et aux équipages licenciés à l'A.S.A. ST AFFRIQUE**

(ces deux remises sont cumulables avec les 25€ consentis pour tout engagement avant le 8 mai 2022)

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Le chèque sera établi à l'ordre : **Écurie des Marmots**

3.2. **Equipages**.....Conforme au règlement standard FFSA

3.3. **Ordre de départ**

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES courue hors pénalités.

3.3.2 à 3.3.9.....Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. **Voiture. Autorisées Rallyes régionaux**.....Conforme au règlement standard FFSA.

4.2. **Pneumatiques Rallyes régionaux**.....Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. **Assistance**.....Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura qu'un seul parc d'assistance située à St Geniez d'Olt dont l'emplacement sera définie dans l'itinéraire du rallye et sera obligatoirement signalé avec un Contrôle Horaire d'entrée et un Contrôle Horaire de sortie. **La vitesse dans les zones de parcs est strictement limitée à une allure inférieure à 30Km/h**

(Il est rappelé aux concurrents qu'un extincteur de 5kg ainsi deux bâches de 4 x 5 sont obligatoires, une sous la voiture et l'autre sous la partie mécanique du véhicule d'assistance)

4.4. **Procédure de pesée des voitures**.....Conforme au règlement standard FFSA.

4.5. **Échappement**.....Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. **Identification des voitures**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (**à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation**) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. **L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement standard FFSA.**

4.6.2. Un logo noir sur fond blanc, SECURITE de 520 mm x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures 000, 00 et 0.

4.7. Caméra et appareils de prises de vue.....Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 38^{ème} Rallye Régional de St Geniez d'Olt représente un parcours de **135,890 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40,05 km**.

Les épreuves spéciales sont :

- 1^{ère} étape – 1^{ère} section** : ES1 : LA CAPELLE / MARHNAC (6,400 km)
 ES2 : CRUEJOULS/MALESCOMBES/PIERREFICHE (6,950 km).....
- 2^{ème} étape – 2^{ème} section** : ES3 : LA CAPELLE / MARHNAC (6,400 km).....
 ES4 :CRUEJOULS/MALESCOMBES/PIERREFICHE (6,950 km)....
- 2^{ème} étape – 3^{ème} section** : ES5: LA CAPELLE / MARHNAC (6,400 km).....
 ES6: CRUEJOULS/MALESCOMBES/PIERREFICHE (6,950 km)....

Le pointage en avance est autorisé aux CH 2C et CH 6A (fin d'étape)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. Reconnaissances.....Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 29 mai 2022 de 09h00 à 20h00 et le samedi 4 juin 2022 de 8h00 à 13h00.

Tout essais privé, même avec l'accord des communes traversées, est INTERDIT sur le département de l'Aveyron dans les deux semaines qui précèdent l'épreuves

6.3. Carnet de contrôle.....Conforme au règlement standard FFSA.

6.3. Circulation.....Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10. PRIX

Les conditions sanitaires actuelles nous amènent à supprimer les remises de prix financière pour préserver nos sponsors , nos partenaires et par conséquence le rallye.

En contre partie nous réduisons l'engagement à 250€

Une coupe sera offerte (pilote et copilote) aux équipages récompensés

Les classes : A5/A5K – A6/A6K – A7/A7K/A7S seront regroupées avec les classes respectives A5, A6 et A7

Les groupes : RGT - GT seront regroupées

Les équipages féminins seront récompensés si le nombre est à partir de 3.

1 commissaire sera récompensé par tirage au sort

La remise des récompenses se déroulera

ESPACE CULTUREL

Avenue d'Espalion

à 18h00

Nous nous adapterons aux mesures de protection sanitaire en vigueur au moment du rallye

TIMING et DISTANCES		38 ^{ème} RALLYE REGIONAL DE ST GENIEZ D'OLT		2022	
		Dist .cumulées	Dist. Partielles	Temps	Horaires
SAMEDI 4 JUIN 2022 : 1^{ère} ETAPE - 1^{ère} SECTION					
CH 0	SORTIE PARC FERME ST GENIEZ		0,000		16:15
CH 0A	ENTREE PARC ASSISTANCE		1,780	1,780	00:12
CH 0B	SORTIE PARC ASSISTANCE		1,780		00:15
CH 1	CH départ ES 1 LA CAPELLE / MARNHAC		8,700	6,920	00:25
	NEUTRALISATION				00:03
DES 1	ES 1	DEPART ES 1	8,890	0,190	17:10
AES 1		ARRIVEE ES 1	15,290	6,400	
STOP		POINT STOP ES 1	15,735	0,445	
CH 2	CH départ ES 2 CRUEJOULS / PIERREFICHE		30,145	14,410	00:37
	NEUTRALISATION				00:03
DES 2	ES 2	DEPART ES 2	30,335	0,190	17:50
AES 2		ARRIVEE ES 2	37,285	6,950	
STOP		POINT STOP ES 2	37,590	0,305	
CH 2A	ENTREE PARC ASSISTANCE		46,035	8,445	00:27
CH 2B	SORTIE PARC ASSISTANCE		46,035		00:45
CH 2C	ENTREE PARC FERME ST GENIEZ		46,820	0,785	00:05
DIMANCHE 5 JUIN 2022 : 2^{ème} ETAPE - 2^{ème} SECTION					
CH 2D	SORTIE PARC FERME ST GENIEZ		46,820		08:30
CH 2E	ENTREE PARC ASSISTANCE		48,600	1,780	00:12
CH 2F	SORTIE PARC ASSISTANCE		48,600		00:25
CH 3	CH départ ES 3 LA CAPELLE / MARNHAC		55,520	6,920	00:25
	NEUTRALISATION				00:03
DES 3	ES 3	DEPART ES 3	55,710	0,190	09:35
AES 3		ARRIVEE ES 3	62,110	6,400	
STOP		POINT STOP ES 3	62,555	0,445	
CH 4	CH départ ES 4 CRUEJOULS / PIERREFICHE		76,965	14,410	00:37
	NEUTRALISATION				00:03
DES 4	ES 4	DEPART ES 4	77,155	0,190	10:15
AES 4		ARRIVEE ES 4	84,105	6,950	
STOP		POINT STOP ES 4	84,410	0,305	
CH 4A	ENTREE PARC REGROUP		91,455	7,045	00:20
DIMANCHE 5 JUIN 2022 : 2^{ème} ETAPE - 3^{ème} SECTION					
CH 4B	SORTIE PARC REGROUP, ST GENIEZ		91,455		00:45
CH 4C	ENTREE PARC ASSISTANCE		92,805	1,350	00:15
CH 4D	SORTIE PARC ASSISTANCE		92,805		01:20
CH 5	CH départ ES 5 LA CAPELLE / MARNHAC		99,725	6,920	00:22
	NEUTRALISATION				00:03
DES 5	ES 5	DEPART ES 5	99,915	0,190	13:20
AES 5		ARRIVEE ES 5	106,315	6,400	
STOP		POINT STOP ES 5	106,760	0,445	
CH 6	CH départ ES 6 CRUEJOULS / PIERREFICHE		121,170	14,410	00:37
	NEUTRALISATION				00:03
DES 6	ES 6	DEPART ES 6	121,360	0,190	14:00
AES 6		ARRIVEE ES 6	128,310	6,950	
STOP		POINT STOP ES 6	128,615	0,305	
CH 6A	ENTREE PARC FERME ST GENIEZ		135,890	7,275	00:20

Total du rallye

135,890

Dont total ES

40,050